

ARCHITECTES : UNE OBLIGATION DE FORMATION CONTRÔLÉE EN 2020

Théoriquement obligatoire depuis 1977, la formation continue des architectes n'est quantifiée (20 heures par an) que depuis 2016. Le premier contrôle triennal aura lieu en avril 2020, alors qu'en 2018, seuls 10 % ont déclaré s'être formés auprès de l'Ordre. La ruée vers les centres de formation a commencé.

Catherine Stern



En formation DDQE (développement durable et qualité environnementale) à Lyon-5.

“ En début d'année, avec l'appel à cotisation, l'Ordre national des architectes a envoyé à chaque architecte inscrit un rappel de son obligation de formation de 60 heures sur ces trois dernières années et de mise en conformité avant le premier contrôle en avril 2020. Depuis ce mail, nous faisons face à un afflux de demandes conséquent, témoigne Bénédicte Kerssenbrock, consultante ingénieure chez Îlot Formation - un centre créé à l'initiative de l'Ordre des architectes de Midi-Pyrénées. Elle ajoute : “ Nous estimons que le nombre de personnes formées chez nous devrait passer de 415 en 2018 à environ 700 en 2019. ”

20 heures par an obligatoires

Malgré l'obligation légale datant de 1977, quantifiée depuis 2013 et inscrite en 2016 dans un arrêté,

les architectes étaient très peu nombreux à recourir à la formation continue, et en tout cas à le signaler à l'Ordre national dans leur espace personnel : 10 % en moyenne en France des 30 000 architectes inscrits au tableau l'ont fait l'an dernier, 8 % par exemple en Occitanie.

“ Nous nous sommes aperçus que beaucoup de nos confrères et consœurs ont suivi des formations, mais n'ont pas pris l'habitude de les déclarer, nuance Jean-Philippe Donzé, élu au conseil national de l'Ordre et référent du groupe de travail en charge de la formation. Le chiffre de 10 % d'architectes à jour de leurs obligations est sans doute largement sous-évalué, parce que de nombreux architectes ont fait des formations sans les déclarer, n'ayant pas encore pris conscience de cette obligation. ” Mais depuis l'envoi d'un courrier de sensibilisation avec l'appel à cotisation ordinaire en mars, “ nous sentons un net regain pour la formation, avec + 30 % d'inscriptions auprès des organismes que nous connaissons ”.

Le Réseau pour la formation continue des architectes

Le quota à respecter est de 20 heures par an, réparties entre 14 heures de formation structurée, c'est-à-dire dispensée par un organisme de formation professionnel, soit deux jours, et 6 heures de formation complémentaire, plus souple, par exemple une visite de musée ou une conférence. Il existe quasiment un organisme de formation dédié aux architectes par région, même si quelques régions en manquent encore, comme Provence-Alpes-Côte d'Azur. “ À partir de 2016, au moment de la parution du décret avec un quota d'heures à respecter, nous savions qu'il fallait aider à la mise en place d'organismes de formation indépendants de l'Ordre, poursuit Jean-Philippe Donzé. Nous avons travaillé avec des organismes de formation pour mettre en place le REFC A (Réseau pour la formation continue des architectes), qui regroupe

“ Nous faisons face à un afflux de demandes ”

une vingtaine d'organismes dans la France entière se destinant principalement à de la formation des architectes. ”

De plus en plus d'inscriptions

Ces organismes vont-ils réussir à faire face à la montée en puissance rapide des demandes de formation ? Jean-Philippe Donzé en est convaincu. “ Les OF du REFC A ont été obligés d'annuler 30 à 50 % des sessions ouvertes l'an dernier, faute de participants, commente-t-il. En Nouvelle-Aquitaine, Maj Formation a annulé 200 sessions de formation, soit la moitié de celles proposées. ” À dix stagiaires par session, cela fait 2 000 personnes qui auraient pu être formées, soit le nombre d'architectes inscrits au tableau dans cette région. “ C'est la même chose dans la plupart des autres régions ”, indique Jean-Philippe Donzé. En Pays de Loire et Bretagne, le GepAtlantique, créé initialement par les syndicats d'architectes Unfsa de Loire-At antique, Maine-et-Loire et Vendée, a annulé deux sessions depuis le début de l'année, “ contre dix à quinze formations les années précédentes ”, témoigne Cécile Pérochaud, directrice de GepAtlantique, qui a enregistré une hausse de 25 % des demandes de formation par rapport à l'an dernier.

Des sujets d'actualité

La Scop les 2 Rives, spécialisée dans la construction et l'aménagement écologique, basée à Lyon mais couvrant les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Île-de-France et Normandie, a formé près de 300 professionnels l'an dernier (architectes et autres métiers de la construction et de l'aménagement), sans annulation. “ Les sujets que nous abordons sont d'actualité, avec une formation certifiante sur le développement durable et la qualité environnementale dans le bâtiment et l'aménagement, et des formations ciblées (bioclimatisme, éclairage naturel, santé environnementale dans le bâtiment, ossature bois, isolation paille, etc.) ”, explique Céline Roos-Wilhelm, créatrice et gérante de la Scop. Les formations des mois à venir sont complètes et il a fallu en prévoir un peu plus que d'habitude.



Jean-Philippe Donzé, élu au conseil national de l'Ordre des architectes et référent du groupe de travail en charge de la formation.

Comment fait-elle face à l'augmentation des demandes ? “ En interne, nous nous sommes structurés pour pouvoir faire face à ce surcroît d'activité, sans pour autant faire de l'intensif, assure-t-elle. Nous réfléchissons aussi nos programmes plus longtemps à l'avance pour que les gens puissent planifier. ”

Stratégie opposée chez Îlot Formation, qui pratique plutôt une programmation mensuelle : “ Nous communiquons en avril pour mai et pas pour les six mois à venir, car énormément de gens s'inscrivent à la dernière minute ”, explique Bénédicte Kerssenbrock. Et encore plus cette année. •



1 400

euros par an maximum de prise en charge pour les formations obligatoires.



DES COÛTS DE FORMATION LARGEMENT COUVERTS

“ Pour expliquer qu'ils ne se forment pas, les architectes me disent souvent qu'ils n'ont pas le temps ou l'argent ”, observe Jean-Philippe Donzé, élu au conseil national de l'Ordre des architectes et référent du groupe de travail en charge de la formation. Concernant le coût, il leur répond qu'ils cotisent 97 euros par an, collectés par l'Urssaf et reversés au FIF-PL (Fonds interprofessionnel de formation des professions libérales) pour les libéraux, et (jusqu'à la réforme 2018) à l'Opca Actaliens pour les salariés. “ Ce qui ouvre droit à 1 400 euros par an maximum de prise en charge pour des formations à 350 euros par jour. Je ne connais aucun investissement aussi rentable ! ”

Tous les ans, le FIF-PL annonce que les fonds récoltés auprès des architectes ne sont pas consommés en totalité pour leur propre formation. Mais le nombre de professionnels pris en charge augmente régulièrement : de 3 592 en 2016, il est passé 4 572 en 2018. Le montant des sommes engagées a augmenté de 53 % entre 2016 et 2017, et de 10 % entre 2017 et 2018.